

Cette publication n'est pas publiée

Rubrique: Autorités et droits politiques
Sous-rubrique: Décision
Date de publication: KABVS 15.09.2023
Visible par le public jusqu'au: 15.09.2024
Numéro de publication: RE-VS15-0000000321

Entité de publication

Canton du Valais - Service immobilier et patrimoine, - Dienststelle für Immobilien und Bauliches Erbe,
Avenue du Midi 18, 1950 Sion

Décision – Classement et mise sous protection des objets en note 1 et 2 (liste PBC), Sion

Titre de la décision

Classement et mise sous protection des objets en note 1 et 2 (liste PBC)

Texte de la décision

En séance du 28 juin 2023, le Conseil d'Etat du Canton du Valais a décidé :

1. de rejeter l'opposition de X____. SA ;
2. de prendre acte de l'accord trouvé entre les copropriétaires de l'objet "B" et le SIP;
3. de **mettre sous protection**, au sens des articles 12 LcPN, 15 à 18 OcPN, les objets suivants, classés en catégorie « A » (importance nationale) par l'inventaire fédéral des biens culturels (PBC) et situés sur la commune de Sion :

125-104 : Vestiges archéologiques : dolmen et sépultures, Ch. des Collines 48 et Petit Chasseur 77-79, parc. 1257, folio 19, parc. 5018, folio 61, parc. 12758, folio 62, coordonnées 2'593'025 / 1'119'980

125-105 : Vestiges archéologiques : menhirs, Ch. des Collines 48 et St-Guérin, parc. 1257, folio 19, coordonnées 2'593'277 / 1'120'045

125-75.100 : Église Saint-Théodule, Rue Saint-Théodule 14, parc. 12991, folio 7, coordonnées 2'593'858 / 1'120'236

125-75.200 : Vestiges archéologiques de l'église Saint-Théodule, Rue Saint-Théodule 14, parc. 12991, folio 7, coordonnées 2'593'858 / 1'120'236

125-113 : Zone archéologique / Basilique funéraire Sous-le-Scex, Place du Scex 5-7, parc. 784, 16050, 833, folio 12, coordonnées 2'594'138 / 1'120'155

4. de formuler pour ces objets **nationaux** mis sous protection sous point 3 les obligations suivantes que les propriétaires fonciers respectifs sont tenus de respecter :

a. conserver l'objet et ses éléments constitutifs dignes d'intérêt, dans leur identité et leur substance, notamment par le respect des « *Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse* » publié par la Commission fédérale des monuments historiques ;

b. ne procéder à des modifications de cet état qu'avec l'approbation de l'Etat du Valais (arts. 12 al. 3 et 33 LcPN et 36 OcPN) et de l'Office fédéral de la culture (art. 7 al.1 let b OPN) ;

c. aviser immédiatement l'Office fédéral de la culture par le Service immobilier et patrimoine, de tout changement de la situation juridique (art. 7 al. 1 let. i OPN) ;

d. permettre à une personne désignée par la Confédération et l'Etat du Valais d'accéder à l'objet pour en contrôler l'état (art. 7 al.1 let k OPN) ;

5. de charger la commune d'adopter dans son règlement des zones et des constructions des prescriptions correspondant au but de protection visé par la présente décision (art. 18 al. 3 OcPN) ;

6. de charger le Service immobilier et patrimoine de faire annoter une restriction de droit public à la propriété (art. 702 CC) de la manière suivante: « *restrictions selon LPN et OPN en faveur de la Confédération suisse et restrictions selon LcPN et OcPN en faveur de l'Etat du Valais* ». Les frais de l'inscription incombent à l'Etat du Valais ;

7. de **classer d'importance cantonale et de mettre sous protection**, au sens des articles 9 à 12 LcPN, 10 à 12 et 15 à 18 OcPN, les objets suivants, situés sur la commune de Sion:

125-02 : Villa Bernard d'Allèves, Route d'Italie 31, parc. 6'914, folio 79, coordonnées 2'595'998 / 1'121'618

125-21 : Centrale électrique de Chandoline – ensemble, Rue de la Dixence 70 – 72 et 76, parc. 16'980

(anc. 2450) et 2450, folio 36, coordonnées 2'595'103 / 1'119'041

125-24 : Banque cantonale, Rue des Cèdres 8, parc. 719, folio 11, coordonnées 2'593'959 / 1'119'834

125-25 : Ecole de garçons, Chemin des Collines 31, parc. 1'271, folio 19, 2'593'402 / 1'120'038

125-29 : Ecole d'agriculture de Châteauneuf – ensemble, Avenue Maurice-Troillet 258, parc. 10'202, folio 113, coordonnées 2'589'836 / 1'118'410

125-41 : Bâtiments de la Grande Dixence, Rue des Creusets 41 ; Rue de la Blancherie 2, parc. 1'219, folio 18, coordonnées 2'593'704 / 1'119'600

125-42 : Immeuble Bagaiïni, Avenue de Tourbillon 38, parc. 910, folio 15, coordonnées 2'594'249 / 1'119'764

125-43 : Immeuble Erables 10, Rue des Erables 10, parc. 1'303, folio 19, coordonnées 2'593'399 / 1'119'822

125-45 : Immeuble Rawyl 9, Rue du Rawyl 9, parc. 1'403, folio 22, coordonnées 2'593'933 / 1'120'602

125-49 : Immeuble "Les Rochers", Place du Midi 46-48, parc. 792, folio 12, coordonnées 2'594'111 / 1'120'056

125-66 : Gare, Place de la Gare 1-3-5-7, parc. 1'012, folio 16, coordonnées 2'593'877 / 1'119'563

125-70 : Maison du directeur de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf, Avenue Maurice-Troillet 256, parc. 10'202, folio 113, coordonnées 2'589'900 / 1'118'450

125-82 : Palais de justice (Ancien collège), Avenue de la Gare 40 ; Rue Mathieu-Schiner 1, parc. 566, folio 8, coordonnées 2'593'710 / 1'120'310

125-83 : Ancien hôpital des bourgeois, Rue de la Dixence 10, parc. 745, folio 11, coordonnées 2'594'160 / 1'119'930

125-87 : Grenette, Rue du Grand-Pont 24, parc. 398, folio 5, coordonnées 2'593'977 / 1'120'336

125-88 : Arsenal cantonal, Rue de Lausanne 45, parc. 581, folio 9, coordonnées 2'593'568 / 1'119'962

125-90 : Maison de la Diète, Rue du Vieux-Collège 1, parc. 14, folio 1, coordonnées 2'594'038 / 1'120'267

125-91 : Fontaine du Lion, Grand-Pont, parc. 372, folio 5, coordonnées 2'593'961 / 1'120'331

125-94 : Casino / Salle du Grand Conseil, Rue du Grand-Pont 4, parc. 38, folio 1, coordonnées 2'594'007 / 1'120'216

125-95 : Eglise de la Trinité / des Jésuites, Rue du Vieux-Collège 18, parc. 9, folio 1, coordonnées 2'594'083 / 1'120'233

125-96 : Grange-à-l'Evêque, Rue des Châteaux 12, parc. 2, folio 1, coordonnées 2'594'080 / 1'120'320

125-101 : Maison du Chapitre (Calendes), Place la Cathédrale 1, parc. 501, folio 7, coordonnées 2'593'920 / 1'120'270

125-102 : Palais du Gouvernement, Place de la Planta 3, parc. 506, folio 7, coordonnées 2'593'816 / 1'120'192

125-103 : Palais épiscopal et archives épiscopales, Rue de la Tour 12, parc. 572, folio 8, coordonnées 2'593'796 / 1'120'255

125-107 : Ancien pénitencier, Rue des Châteaux 22-24, parc. 330, folio 4, coordonnées 2'594'206 / 1'120'370

125-108 : Maison de la Cible (Ancienne Cible), Rue du Tunnel 4, parc. 14'764, folio 23, coordonnées 2'594'109 / 1'120'421

125-109 : Ancienne salle de gym (Ancien Musée de la nature ; Bibliothèque du Palais de justice), Avenue de la Gare 42, parc. 566, folio 8, coordonnées 2'593'672 / 1'120'325

125-110 : Maison de Kalbermatten (Ancienne Préfecture du Département du Simplon), Rue de Lausanne 7, parc. 144, folio 2, coordonnées 2'593'948 / 1'120'122

125-111, Théâtre (ancienne résidence épiscopale), Rue du Vieux-Collège 22, parc. 8, folio 1, coordonnées 2'594'102 / 1'120'263

125-115 : Vestiges de l'enceinte orientale de la ville (mur Barmaz et Porte de Covent), Colline de Valère, parc. 13'051, folio 26, coordonnées 2'594'642 / 1'120'374

125-117 : Eglise du Sacré-Cœur, Avenue des Mayennets 13, parc. 12'936, folio 11, coordonnées 2'594'063 / 1'119'867

125-146 : Tennis des Iles CIS, Route d'Aproz 71, parc. 15'041, folio 202, coordonnées 2'591'014 / 1'118'039

125-187 : Immeuble Rue de Lausanne 43, Rue de Lausanne 43, parc. 604, folio 9, coordonnées 2'593'617 / 1'119'998

125-190 : Maison Wirthner, Avenue de la Gare 43, parc. 559, folio 8, coordonnées 2'593'648 / 1'120'197

125-191 : Ancienne école des filles, Avenue de la Gare 45, parc. 561, folio 8, coordonnées 2'593'613 / 1'120'251

125-192 : Maison Dubuis, Rue de Lausanne 22, parc. 553, folio 8, coordonnées 2'593'618 / 1'120'087

125-193 : Maison Julier-Seiler (villa de Riedmatten), Avenue Ritz 1, parc. 1340, folio 21, coordonnées 2'593'616 / 1'120'406

125-195 : Maison de maître "Les Mayennets", Rue des Cèdres 6, parc. 705, folio 11, coordonnées 2'593'896 / 1'119'836

125-196 : Ancienne Caisse hypothécaire et d'épargne (Ministère public), Rue de la Dent-Blanche 6, parc. 617, folio 9, coordonnées 2'593'835 / 1'120'043

125-207 : Ancien cimetière, Rue St-François, parc. 1'350, folio 21, coordonnées 2'593'760 / 1'120'675

125-312 : Ancienne chancellerie d'Etat dite aussi ancien pénitencier, Rue des Châteaux 22, parc. 330, folio 4, coordonnées 2'594'173 / 1'120'370

125-316 : Tour du Parfay, Salins, parc. 74, folio 2, coordonnées 2'594'221 / 1'118'443

125-345 : Gloriette, Rue de Loèche 13, parc. 1'386, folio 22, coordonnées 2'593'991 / 1'120'614

125-915 : Maison Zermatten-de Platea, Rue du Vieux-Collège 14, parc. 42, 43, 44, folio 1, coordonnées 2'594'026 / 1120'200

1. de formuler pour les objets cantonaux mis sous protection sous point 7 les obligations suivantes que les propriétaires fonciers respectifs sont tenus de respecter :
 - a. conserver l'objet et ses éléments constitutifs dignes d'intérêt, dans leur identité et leur substance, notamment par le respect des « *Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse* » publié par la Commission fédérale des monuments historiques ;
 - b. ne procéder à des modifications de cet état qu'avec l'approbation de l'Etat du Valais (arts. 12 al. 3 et 33 LcPN et 36 OcPN) ;
 - c. aviser immédiatement le Service immobilier et patrimoine, de tout changement de la situation juridique ;
 - d. permettre à une personne désignée par l'Etat du Valais d'accéder à l'objet pour en contrôler l'état.

de charger la commune d'adopter dans son règlement des zones et des constructions des prescriptions correspondant au but de protection visé par la présente décision (art. 18 al. 3 OcPN) ;

- de charger le Service immobilier et patrimoine de faire annoter une restriction de droit public à la propriété (art. 702 CC) de la manière suivante: « restrictions selon LcPN et OcPN en faveur de l'Etat du Valais ». Les frais de l'inscription incombent à l'Etat du Valais ;
- de publier au Bulletin officiel la présente décision dès son entrée en force et de porter son contenu essentiel à la connaissance du public sur le site internet du SIP (art. 12 al. 2 LcPN).

La décision ainsi que son dossier peuvent être consultés auprès du Service immobilier et patrimoine (SIP, Place du Midi 18, à 1950 Sion) ou de la Municipalité de Sion .

Le président : **Christophe Darbellay**

La chancellerie : **Monique Albrecht**

Point de contact

Canton du Valais - Service immobilier et patrimoine, - Dienststelle für Immobilien und Bauliches Erbe
Avenue du Midi 18
1950 Sion

Délai

12 mois

Expiration du délai: 15.09.2024